



Tout payer avant un procès

Par **Florent94**, le **26/08/2009** à **11:56**

Bonjour,

J'explique rapidement.

Nous avons fait des travaux immobiliers via un architecte.

Nous avons estimé qu'il n'a pas fait son travail et que la levée des réserves n'a pas été effectuée et donc, nous n'avons pas payé la dernière facture.

Pouvons-nous quand même le poursuivre devant la justice pour qu'il finisse les derniers travaux à finalisés ?

Par avance, merci à tous.